

PROCES VERBAL DE REUNION DU LUNDI 9 SEPTEMBRE 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, le lundi 9 septembre 2013 à 20 H 15, sous la présidence de Monsieur Maurice GELAY, Maire.

Inscrits : 14 - Présents : 14 - Votants : 14

Secrétaires de séance : Patricia THERY et Daniel CASASSUS

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2013 est approuvé à l'unanimité.

A l'ordre du jour :

1) Emploi permanent cantine

A l'occasion du recrutement d'un agent de restauration scolaire sur l'emploi permanent cantine créé le 30 juin 2003, il convient de préciser le cadre d'emploi et les grades sur lesquels peut être recruté cet agent.

Il est proposé un recrutement dans le cadre d'emploi des agents techniques sur l'ensemble des grades de ce cadre d'emploi.

Il est également proposé d'avoir éventuellement recours à un agent non titulaire.

En êtes-vous d'accord ?

➤ *Au Vote : 14 voix pour*

2) Changement d'horaires du poste d'ATSEM

Afin d'assurer une meilleure préparation et mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement aux enfants, Monsieur le Maire propose de réajuster le nombre d'heures du poste d'ATSEM en augmentant le temps de travail hebdomadaire annualisé de 26h30 à 28h00 à compter du 1^{er} octobre 2013.

En êtes-vous d'accord ?

➤ *Au Vote : 13 voix pour – 1 abstention : Bruno GOUTTENOIRE*

3) Tarifs de l'accueil périscolaire

Par délibération du 5 octobre 2009, le tarif de l'accueil périscolaire a été fixé à 2 € de l'heure. Par délibération du 2 juillet 2012, le conseil municipal a décidé qu'à partir du 3^{ème} enfant placé en accueil, le tarif appliqué serait de 1 € de l'heure.

Sachant que cette prestation est facturée par demi-heure, M. PIEMONTESE, Trésorier Général, demande de prendre une délibération fixant le tarif à la demi-heure et non à l'heure.

Par conséquent, êtes-vous d'accord pour fixer la demi-heure de garderie à 1 € et à 0.50 € à partir du 3^{ème} enfant placé en accueil périscolaire ?

➤ *Au Vote : 14 voix pour*

4) Autorisation du Conseil Municipal pour la création de régies par le Maire

Pour créer une régie, le Maire doit être autorisé par le Conseil Municipal.

M. PIEMONTESE, Trésorier Général, a demandé qu'une délibération soit prise en ce sens.

Le Conseil Municipal autorise-t-il le Maire à créer des régies ?

➤ *Au Vote : 14 voix pour*

5) Tarifs spectacle du 26 octobre

Etes-vous d'accord pour appliquer le tarif habituel, c'est-à-dire 8 € pour les adultes, 5 € pour les jeunes de 12 à 18 ans, gratuit pour les moins de 12 ans ?

➤ *Au Vote : 14 voix pour*

6) Rapport qualité du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pont Sollières

Le rapport annuel est consultable en mairie et sur le site internet.

7) Remerciement

L'ADMR a adressé un courrier de remerciement pour la subvention octroyée par la mairie.

Informations diverses

❖ Travaux effectués cet été

A l'école :

Création d'une rampe d'accès pour personnes handicapées à l'école, ce qui a permis également de réparer la canalisation souterraine qui causait de l'humidité sur le mur de la salle d'évolution ;

Pose d'un revêtement de sol plastique à l'étage dans la pièce attenante à la cuisine ;

Création d'une arrivée et d'une évacuation d'eau pour un lave linge ;

Pose d'une porte coulissante dans la cage d'escalier pour économie de chauffage ;

Pose d'un portillon d'accès au jardin attenant à la cour de récréation ;

Acquisition d'un lave linge et d'un photocopieur dorénavant en réseau avec les ordinateurs de l'école.

Remise en état de l'arrivée d'eau dans l'ancien local pompiers

Sur le côté de l'église :

Mise en place de pavés, facilitant l'accès pour les personnes handicapées et permettant un meilleur écoulement des eaux pluviales.

Route de la Roseraie :

Réparation du mur en pierres dorées qui s'était écroulé.

❖ Transports

Depuis le 8 juillet dernier, le service de bus n'est plus assuré sur la commune alors que la ligne n'a pas disparu mais a été détournée. La commune souhaite marquer son désaccord et son mécontentement sur cette situation inadmissible pour la population, aussi le Conseil Municipal décide de voter la motion suivante :

Le Conseil Municipal de Jarnioux, lors de sa séance du 9 septembre 2013,

CONSTATE que la prorogation du service de la ligne 202 a duré 10 mois de septembre 2012 au 8 juillet 2013,

DEPLORE que depuis cette date, la commune ne soit plus desservie par un service de cars,

REGRETTE que le « transport à la demande » ne réponde pas aux besoins des habitants et notamment ne permette pas de rejoindre directement Villefranche-sur-saône.

DEMANDE la mise en place, dans les plus brefs délais, des mesures de transport répondant aux besoins des habitants de Jarnioux.

➤ *Au Vote : **14 voix pour***

❖ Fuites sur le réseau d'eau

Deux fuites d'eau importantes ont été constatées début septembre, l'une à La Botte, l'autre à Bernigat. Le Service des Eaux VEOLIA est intervenu rapidement pour réparer.

❖ Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

L'article L.111-1-1 du code de l'éducation créé par la loi 2013-595 du 8 juillet 2013 art. 3 précise :

« La devise de la République, le drapeau tricolore et le drapeau européen sont apposés sur la façade des écoles et des établissements d'enseignement du second degré publics et privés sous contrat. La déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 est affichée de manière visible dans les locaux des mêmes écoles et établissements ».

Par conséquent, le matériel suivant est à acheter :

- drapeaux français et européen,
- panneau portant la devise de la République et le nom de l'école
- une affiche de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

❖ Bilan de l'opération Rosés d'Eté

Une réunion a eu lieu fin juillet et il en est ressorti un bilan positif, mise à part la communication faite par l'Office de Tourisme plutôt défailante. Les communes participantes souhaitent reconduire l'opération en 2014.

En ce qui concerne la randonnée « Rosé de gare en gare » organisée par les communes de Liergues, Pouilly, Ville et Jarnioux, bilan également positif, bonne participation de la population locale. Merci encore aux viticulteurs Y. AUJOGUE et M. MONTESSUY présents sur cette manifestation.

❖ Réunion des Associations

La date proposée reste à confirmer : jeudi 10 octobre 19 H en mairie.

❖ Les Peintres de la Vallée de l'Ombre

Une réunion est à fixer avec les communes de Liergues et Ville sur Jarnioux pour l'organisation de la prochaine exposition.

❖ Intercommunalité

Fabrice PLANEL est surpris de lire sur un compte-rendu d'une séance de Conseil Municipal de Pouilly le Monial que cette commune, bien qu'ayant décidé de ne pas intégrer la future intercommunalité de Villefranche sur Saône, souhaite signer une convention pour pouvoir utiliser la crèche de la vallée de l'ombre.

Une réunion des 21 maires de la future CAVIL se tiendra à Jarnioux le lundi 16 septembre matin.

❖ Contrat pluriannuel de la commune

Il convient d'actualiser le contrat pluriannuel signé avec le Département. Une réunion de travail avec les services de la MDR du Bois d'Oingt et le Conseiller Général Charles BRECHARD est prévue le mardi 10 septembre à la MDR du Bois d'Oingt.

Questions diverses

❖ Culture

- L'Association « A l'Ombre des Mots » demande à la mairie s'il est possible de signer avec elle une convention de partenariat pour assurer sa pérennité.

- Le conseil municipal ne peut qu'acter l'existence de cette association qui pourra solliciter une subvention, au même titre que les autres associations de Jarnioux.

❖ Salle des fêtes

Il est envisagé de fixer à demeure des barres en aluminium sous les poutres bois afin d'accueillir plus facilement des projecteurs, lors de l'organisation de spectacle. Réflexion à tenir sur un règlement à rédiger.

Il est de nouveau demandé de faire chiffrer un devis de scène modulaire, afin d'envisager ou non un achat.

❖ Ecole

Afin de permettre aux enfants de faire du jardinage, l'école demande d'installer dans le jardin contigu à la cour de récréation 3 bacs, de taille approximative 1 mètre par 3 mètres, et du terreau (1 pour chaque classe).

❖ Jeux du Parc

Un jeu pour enfant a été démonté, par contre le pied est resté en place et est dangereux pour les enfants.

- Il sera sécurisé.

❖ Végétations envahissantes

Le long de la rue de l'Ombre, en bordure du ruisseau, entre l'impasse du Soir et l'impasse des Chats, des herbes et des arbres sont très envahissants et ne donnent pas une image très soignée de notre village ; que peut-on faire ?

- S'agissant de plantes poussant sur une propriété privée, la commune ne peut intervenir.

Un arbre situé dans le pré le long du ruisseau de l'Ombre entre le parking central et la salle des fêtes présente un danger pour les enfants, il devrait être élagué.

- Il s'agit de terrain privé, la commune ne peut pas intervenir. Toutefois, s'agissant de sécurité, le propriétaire sera contacté.

❖ Plaintes

Plusieurs plaintes ont été adressées en mairie concernant les aboiements répétés de chiens.

- Un courrier doit être adressé au propriétaire pour l'en informer.

❖ Rythmes scolaires

La Caisse d'Allocations Familiales organise une réunion le 26 septembre prochain sur ce thème. Franck ROMAN y participera. Des questions peuvent être adressées dès maintenant à la CAF.

❖ A noter

L'adresse mail de la mairie a changé et devient : secretariat.mairie@jarnioux.fr

Prochaine réunion du conseil : Lundi 7 octobre 2013 à 20h15

Fin de la séance à 22 h 30